

UN LIBRARY

NOV 23 1979



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE

A/34/158/Add.1
21 novembre 1979
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session
Points 79 et 98 de l'ordre du jour^x

ANNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. INTRODUCTION

1. Au paragraphe 13 du rapport sur l'Année internationale des personnes handicapées (A/32/288) qu'il a présenté à l'Assemblée générale, à sa trente-deuxième session, le Secrétaire général a donné un aperçu provisoire des dépenses que la célébration de l'Année entraînerait pendant l'exercice biennal 1980-1981. Au paragraphe 8 de l'état des incidences administratives et financières qu'il a présenté sur la question (A/C.5/32/89), il a indiqué que ces estimations seraient revues à un stade ultérieur des préparatifs de l'Année et qu'une estimation plus précise des coûts serait incluse dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, comme dépense non renouvelable au titre de la célébration de l'Année.

2. Lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981, le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, créé en application de la résolution 32/133 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1977 et chargé d'examiner le projet de programme pour l'Année, venait de se réunir (du 19 au 23 mars 1979) et d'adopter un projet de programme. Le programme contenait de nombreuses recommandations qu'exigeait un examen approfondi c'est pourquoi il n'avait pas été possible de fournir au Comité consultatif un état détaillé des incidences financières; une estimation provisoire des dépenses probables se montant à 2 550 000 dollars, avait été présentée verbalement. Pour la même raison, il n'a pas été possible d'inclure ces propositions dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1980-1981; elles sont maintenant publiées sous forme d'additif au rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées (A/34/158 et Corr.1, annexe).

^x A/34/50.

II. INCIDENCES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES DES RECOMMANDATIONS
DU COMITE CONSULTATIF POUR L'ANNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES
HANDICAPEES

3. Comme le Secrétaire général l'a indiqué au paragraphe 9 de son rapport sur l'Année internationale des personnes handicapées (A/32/288), que l'Assemblée générale a approuvé par sa résolution 32/133, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a été chargé d'assurer les services d'appui nécessaires à l'Année. Le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées, qui fait partie intégrante du Centre, continue à effectuer les travaux préparatoires à l'Année. Il a été initialement placé sous la direction de l'administrateur de lère classe chargé des activités de réadaptation du Centre. La coordination technique et administrative des activités prévues pour l'Année sera assurée à partir de Vienne où, conformément à la résolution 33/181 de l'Assemblée générale du 21 décembre 1978, le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires a été transféré. On trouvera dans les paragraphes 25 à 31 du présent rapport des propositions concernant les effectifs du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées pour l'exercice biennal 1980-1981.

4. Les recommandations du Comité consultatif figurent aux paragraphes 57 à 76 de son rapport (A/34/158 et Corr.1, annexe). Un certain nombre de ces recommandations, si elles sont adoptées par l'Assemblée générale, auront des incidences administratives et financières pour l'exercice biennal 1980-1981, qui sont examinées ci-après. Les dépenses à prévoir concernent les réunions, les services d'appui et les activités d'information.

A. Dépenses à prévoir pour les réunions recommandées par le
Comité consultatif pour l'Année internationale des
personnes handicapées

Réunions et séminaires techniques régionaux

5. Au paragraphe 70 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que les "commissions régionales, les autres organisations régionales intergouvernementales et/ou les gouvernements intéressés soient invités à organiser des réunions ou des séminaires régionaux ou sous-régionaux afin d'envisager les meilleurs moyens de mettre en oeuvre, dans chaque région, les objectifs de l'Année et les principes de la Déclaration des droits des personnes handicapées et de formuler des propositions concernant un projet de programme d'action à long terme". Au paragraphe 71, le Comité consultatif a recommandé de "demander instamment aux commissions régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique latine et l'Asie occidentale d'organiser des réunions régionales de fonctionnaires chargés des programmes nationaux de prévention de l'invalidité et de réadaptation, afin de comparer les expériences et d'examiner les moyens les plus efficaces pour assurer la mise en oeuvre des objectifs de l'Année au profit de l'ensemble de la population, notamment celle des régions rurales".

6. De l'avis du Secrétaire général, les sujets des réunions proposées aux paragraphes 70 et 71 sont si étroitement liés qu'elles devraient être organisées de manière consécutive, en commençant par les réunions techniques des fonctionnaires chargés des programmes nationaux, de manière à ce qu'il soit tenu compte des expériences nationales pour la mise en oeuvre des objectifs de l'Année au niveau régional et la formulation des propositions relatives à un projet de programme d'action à long terme.

7. Il est donc envisagé de tenir, dans chacune des quatre régions susmentionnées, pour une période de quatre jours, une réunion de fonctionnaires chargés des programmes nationaux (réunion technique), suivie par un séminaire régional d'une durée de cinq jours.

8. La documentation de travail pour les réunions techniques comporterait des rapports nationaux sur les programmes et expériences dans le domaine de la prévention de l'invalidité et de la réadaptation. Pour les séminaires, la documentation de travail serait constituée par des études régionales sur la situation actuelle et les conditions requises pour la réalisation des objectifs de l'Année. Pour la préparation de ces études, il serait nécessaire que des fonctionnaires se rendent dans certains pays de chaque région afin de rassembler la documentation nécessaire. Par mesure d'économie, ces mêmes fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées rassembleraient également à cette occasion la documentation nécessaire aux fins de l'étude requise pour le colloque international d'experts mentionné à l'alinéa a) du paragraphe 12 ci-après.

9. Le coût estimatif des réunions et séminaires techniques à organiser dans les régions de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Amérique latine, de la Commission économique pour l'Asie occidentale et de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique s'établit comme il est indiqué ci-après, étant entendu :

a) Que l'interprétation et les autres services de conférence seraient assurés en anglais et en arabe pour la réunion technique et le séminaire de la CEAO; en anglais, en espagnol et en français pour les réunions techniques et les séminaires de la CEPAL et de la CEA; en anglais et en français pour la réunion technique et le séminaire de la CESAP;

b) Que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants aux réunions techniques et séminaires seraient à la charge de leurs gouvernements;

c) Que les réunions techniques, dont la durée serait de 4 jours et les séminaires, dont la durée serait de 5 jours, se tiendraient au siège de la commission régionale intéressée;

d) Qu'il faudrait prévoir les ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance de deux fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées pour leur permettre de fournir un appui fonctionnel aux réunions techniques et séminaires.

/...

	Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires chargés de rassembler de la documentation pour les études	Frais de voyage et indemnité de subsistance des fonctionnaires chargés d'assurer le service des réunions techniques	Indemnité de subsistance des fonctionnaires chargés d'assurer le service des séminaires	Coût des services de conférence	Total
	(Dollars des Etats-Unis)				
Région de la CEA	3 700	3 100	500	103 000	110 300
Région de la CEPAL	3 500	5 700	900	91 100	101 200
Région de la CEA0	1 800	3 100	1 300	71 000	77 200
Région de la CESAP	3 000	4 200	800	81 900	89 900
	<u>12 000</u>	<u>16 100</u>	<u>3 500</u>	<u>347 000</u>	<u>378 600</u>

10. En ce qui concerne la Commission économique pour l'Europe, on prévoit d'organiser un séminaire européen sur un sujet ayant trait à l'Année internationale des personnes handicapées, qui sera financé à l'aide de fonds extra-budgétaires. Toutefois, il faudrait ouvrir un crédit de 3 100 dollars au titre des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance pour permettre à deux fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées d'y assister.

11. En ce qui concerne la date des réunions techniques et séminaires, on présume qu'ils auront lieu au cours du deuxième semestre de 1980, de manière à ce que suffisamment de temps soit prévu pour rassembler la documentation nécessaire à l'étude et à ce que les propositions concernant le projet de programme d'action à long terme puissent être présentées au Comité consultatif à sa deuxième session, dont la convocation est examinée ci-après. On trouvera à l'annexe I au présent rapport un calendrier des réunions proposées et autres activités recommandées par le Comité consultatif.

Colloque international d'experts

12. A l'alinéa b) du paragraphe 74 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que le Secrétaire général organise, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, un colloque international à orientation pragmatique regroupant des experts de pays en développement et d'un certain nombre de pays développés sur la coopération technique entre pays en développement et l'assistance technique aux handicapés dans ces pays; le colloque se tiendrait en 1981 dans un pays en développement, durerait 10 jours et aurait les objectifs suivants :

/...

- a) Faire l'inventaire des besoins urgents des pays en développement dans le domaine des services destinés aux handicapés;
- b) Evaluer l'assistance technique fournie actuellement par les organismes des Nations Unies et présenter des propositions de programmes futurs dans ce domaine, en particulier en ce qui concerne les aspects concrets de l'assistance internationale (fournie par les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales ainsi que bilatéralement) dans le domaine de l'éducation et de la réadaptation des handicapés dans les pays en développement, pour y encourager la recherche visant la fabrication de modèles et la production en masse du matériel nécessaire en utilisant les ressources et les connaissances autochtones;
- c) Elaborer des méthodes et des stratégies particulières dans le domaine de l'éducation et de la réadaptation des handicapés en milieu rural;
- d) Envisager les possibilités d'accroître - et soumettre des propositions à cet effet - la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de la production du matériel et de l'organisation des services destinés aux handicapés.

13. Compte tenu de la nécessité d'assurer la représentation d'experts ayant accumulé des expériences variées, tout en maintenant la composition du colloque dans des limites raisonnables de manière à permettre un examen approfondi des problèmes, on prévoit d'inviter 40 experts.

14. Les dépenses à prévoir au titre des frais de voyage des fonctionnaires qui rassembleront la documentation nécessaire pour l'étude mentionnée à l'alinéa a) du paragraphe 12 ont été examinées au paragraphe 8 ci-dessus.

15. Il faudra recourir aux services de consultants (six mois de travail) pour évaluer l'assistance technique fournie actuellement conformément à l'alinéa b) du paragraphe 12 ci-dessus et mettre au point les propositions visant à accroître la coopération technique entre pays en développement, comme prévu à l'alinéa d) de ce paragraphe. Le coût estimatif de ces services (y compris les frais de voyage) qui est de 5 000 dollars par mois, soit 30 000 dollars au total, sera pris en charge par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en tant que contribution à l'organisation du colloque.

16. Le coût estimatif du colloque s'établit comme il est indiqué ci-après, étant entendu :

a) Que la documentation serait établie et que l'interprétation et les autres services de conférence seraient assurés en anglais, en espagnol et en français;

b) Que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des 40 experts seraient à la charge de l'Organisation des Nations Unies;

/...

- c) Que le colloque se tiendrait au siège de la CESAP à Bangkok;
- d) Que trois fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées assisteraient au colloque afin de fournir l'appui technique nécessaire.

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Coût des services de conférence	109 600
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 40 experts	91 500
Services de consultants (à la charge du PNUD en tant que contribution à la tenue du colloque)	30 000
Frais de voyage et indemnité de subsistance de trois fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées, chargés d'assurer le service du colloque	7 500
	<u>238 600</u>

17. Le Secrétaire général a noté que le Comité consultatif, en recommandant que le colloque proposé ait lieu dans un pays en développement, ne donne aucune indication quant au pays en développement qui serait envisagé comme pays hôte, ni quant à la manière dont devraient être financées les dépenses supplémentaires résultant du fait que le colloque ne se tiendrait pas à Vienne, siège du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées. Aux fins d'établir le présent état des incidences financières et du fait qu'aucun pays en développement ne s'est officiellement proposé pour accueillir le colloque, on a supposé que celui-ci se tiendrait à Bangkok. On a également supposé que les dépenses supplémentaires résultant de ce que la réunion se tiendrait à Bangkok et non à Vienne, seraient imputées sur le budget ordinaire, si l'Assemblée générale approuvait le lieu proposé en tant que dérogation à la pratique établie et au principe établi par elle dans sa résolution 2609 (XXIV) et réaffirmé dans sa résolution 31/140. Si le colloque avait lieu à Vienne, le coût estimatif des services de conférence serait de 75 300 dollars; les dépenses supplémentaires qu'entraînerait le fait de le tenir à Bangkok se monteraient à 41 800 dollars.

Réunions supplémentaires du Comité

18. A l'alinéa i) du paragraphe 74 de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que "le Secrétaire général organise des réunions supplémentaires du Comité consultatif pour évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre du programme pour l'Année, garantir un suivi approprié de l'Année et rédiger un rapport sur la célébration de l'Année par les Etats Membres, les organes, organismes et organisations du système des Nations Unies, et les organisations non gouvernementales internationales intéressées".

19. Conformément à cette recommandation et compte tenu des recommandations formulées aux paragraphes 68 b) et 74 c) du rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées, on estime qu'il faudrait prévoir encore deux sessions du Comité consultatif - l'une, pour évaluer les progrès réalisés en ce qui concerne l'application du programme de l'Année, assurer un suivi approprié de l'Année et examiner un projet de programme d'action à long terme, qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session, par l'intermédiaire de la Commission du développement social et du Conseil économique et social; et l'autre, pour rédiger un rapport sur la façon dont l'Année aura été célébrée.

20. La première de ces sessions (qui serait, en fait, la deuxième session du Comité consultatif) devrait se tenir en janvier 1981, afin que le projet de programme d'action à long terme puisse être soumis à la Commission du développement social, qui doit se réunir en février 1981.

21. On trouvera ci-dessous une estimation des dépenses qu'impliquerait l'organisation de cette deuxième session, en supposant :

- a) Que la session se tiendrait à Vienne et durerait huit jours;
- b) Que la documentation serait établie, et que les services d'interprétation et autres services de conférence seraient assurés en anglais, en espagnol, en français et en russe;
- c) Que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité seraient pris en charge par leurs gouvernements respectifs;
- d) Qu'il y aurait 64 pages de documentation à établir avant et pendant la session, et 32 pages de documentation à établir après la session;
- e) Qu'il faudrait prévoir les ressources nécessaires pour couvrir les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un fonctionnaire du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, qui participerait à la session et exercerait les fonctions de secrétaire du Comité consultatif.

Dollars des Etats-Unis

Coût des services de conférence	94 700
Frais de voyage et indemnité de subsistance d'un fonctionnaire du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 000
	96 700
	96 700

/...

22. La troisième session du Comité consultatif devrait se tenir en juillet 1982, afin que puissent être reproduits et analysés les rapports nationaux sur les mesures prises à l'occasion de l'Année que le Comité consultatif a invité les Etats Membres à présenter le 31 mars 1982 au plus tard, conformément à la recommandation figurant au paragraphe 68 b b) de son rapport.

23. On trouvera ci-dessous une estimation des dépenses qu'impliquerait l'organisation de la troisième session 1/, en supposant :

- a) Que la session se tiendrait à Vienne et durerait cinq jours;
- b) Que les services d'interprétation et autres services de conférence seraient assurés en anglais, en espagnol, en français et en russe;
- c) Que les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du Comité consultatif seraient pris en charge par leurs gouvernements respectifs;
- d) Qu'il y aurait 32 pages de documentation à établir avant la session et 40 pages à établir pendant la session en anglais, en espagnol, en français et en russe, et 32 pages de documentation à établir après la session dans toutes les langues (les rapports nationaux seront distribués dans la langue dans laquelle ils auront été présentés);
- e) Qu'il faudrait prévoir les ressources nécessaires pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance d'un fonctionnaire du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales, qui participerait à la session et exercerait les fonctions de secrétaire du Comité consultatif.

Dollars des Etats-Unis

Coût des services de conférence	138 900
Frais de voyage et indemnité de subsistance d'un fonctionnaire du Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	1 600
	<u>140 500</u>

1/ Comme la session doit se tenir en 1982, les crédits nécessaires seraient demandés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1982-1983.

Tableau 1

Etat récapitulatif des dépenses à prévoir pour les réunions recommandées
 par le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes
 handicapées

(En dollars des Etats-Unis)

Chapitre 6 : Chapitre 8 : Chapitre 29 :

Réunions	Département des affaires économiques et sociales internationales	Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	Services de référence ^{a/} UNDP	Total	Paragraphe
Réunion technique de la CEA	3 100	-	63 000	66 100	9
Séminaire de la CEA	4 200	-	40 000	44 200	9
Réunion technique de la CEPAL	5 700	-	52 900	58 600	9
Séminaire de la CEPAL	4 400	-	38 200	42 600	9
Réunion technique de la CEAO	3 100	-	43 800	46 900	9
Séminaire de la CEAO	3 100	-	27 200	30 300	9
Réunion technique de la CESAP	4 200	-	53 400	57 600	9
Séminaire de la CESAP	3 800	-	28 500	32 300	9
Séminaire de la CEE	3 100	-	-	3 100	10
Colloque	99 000	-	109 600	30 000 238 600	16
Deuxième session du Comité consultatif	-	2 000	94 700	96 700	21 e)
Troisième session du Comité consultatif	-	1 600	138 900	140 500 ^{b/}	23 e)
TOTAL	133 700	3 600	690 200	30 000 857 500	

^{a/} On trouvera à l'Annexe II un état détaillé établi sur la base du coût intégral des dépenses à prévoir.

^{b/} Pour l'exercice biennal 1982-1983.

/...

B. Appui du Comité consultatif à l'Année internationale
des personnes handicapées

24. On se souviendra que l'Assemblée générale, lorsqu'elle a créé le Comité consultatif, a décidé qu'il aurait "pour tâche d'examiner le projet de programme pour l'Année internationale des personnes handicapées établi par le Secrétaire général et d'engager à cet effet des consultations avec les Etats Membres et les institutions spécialisées" (résolution 32/133, par. 5). Le Secrétaire général estime que, outre les sessions envisagées pour l'évaluation des programmes accomplis dans la mise en oeuvre du programme pour l'Année, et les tâches qui lui incombent d'assurer un suivi approprié de l'Année et d'examiner un projet de programme d'action à long terme, le Comité consultatif pourrait également jouer un rôle important s'agissant de promouvoir la célébration de l'Année et les activités s'y rapportant. Plus précisément, la présence et la participation du Président ou d'un représentant désigné du Comité consultatif aux divers séminaires et réunions régionales, au colloque et aux grands congrès internationaux envisagés, ainsi qu'aux autres grandes manifestations qui seront organisées sur le plan international, régional ou national, rehausseraient le prestige de ces activités et contribueraient au succès de l'Année. Pour permettre cette participation, il faudrait ouvrir un crédit de 15 000 dollars pour chacune des années 1980 et 1981.

C. Dépenses à prévoir au titre des services de secrétariat pour la mise en oeuvre du programme de fond proposé par le Comité consultatif

Personnel du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées

25. Les tâches qui devront être exécutées par le secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées pendant l'exercice biennal 1980-1981 peuvent être résumées comme suit :

a) Elaboration de propositions relatives à un projet de programme d'action à long terme;

b) Coordination et coopération avec les commissions régionales et les institutions spécialisées concernées pour les questions touchant à l'Année internationale des personnes handicapées;

c) Liaison avec les organisations non gouvernementales et les associations bénévoles et particulièrement intéressées qui s'occupent de la prévention de l'invalidité et de la réadaptation des handicapés;

d) Fourniture d'un appui fonctionnel aux activités d'information générale de la Division de l'information économique et sociale du Département de l'information;

e) Organisation des quatre séminaires régionaux, des quatre réunions techniques régionales, du colloque international d'experts et de la deuxième session du Comité consultatif, et fourniture de l'appui fonctionnel correspondant;

f) Etablissement d'études sur la situation actuelle et les conditions requises pour atteindre les objectifs de l'Année (pour les quatre séminaires régionaux), ainsi que sur les besoins urgents des pays en développement en ce qui concerne les services destinés aux personnes handicapées (pour le colloque);

g) Etablissement d'un document d'information sur le choix des méthodes et des stratégies en vue de l'éducation et de la réadaptation des personnes handicapées en milieu rural (pour le colloque);

h) Etablissement d'autres documents de travail pour les réunions mentionnées à l'alinéa e) ci-dessus;

i) Fourniture d'un appui fonctionnel aux activités qui doivent être organisées, à l'échelon régional, par les organisations intergouvernementales régionales, par les gouvernements intéressés et par les organisations non gouvernementales, conformément aux recommandations du Comité consultatif;

j) Etablissement d'un plan aux fins d'examiner dans quelle mesure les objectifs de l'Année auront été atteints;

k) Etablissement de cinq manuels sur les obstacles architecturaux, en coopération avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains et avec l'aide de consultants;

l) Suivi des activités concernant l'Année internationale des personnes handicapées au niveau national, y compris la tenue d'un registre.

26. Les tâches décrites aux alinéas a) à d) ci-dessus sont le prolongement d'activités entreprises pendant l'exercice 1978-1979, tandis que les tâches prévues aux alinéas e) à l) sont des tâches nouvelles qui découlent des recommandations du Comité consultatif. On se rappellera, à ce propos, que, dans les prévisions de dépenses initiales figurant dans le Rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale des personnes handicapées soumis à l'Assemblée générale à sa trente-deuxième session (A/32/288, par. 13 et annexe II), il était estimé que l'exécution de la phase II (1980-1981) des activités prévues dans le cadre de l'Année exigerait au total 66 mois de travail d'administrateur et 48 mois de travail d'agent des services généraux, en sus des services de deux fonctionnaires permanents (1 P-5 et 1 G-4) du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Mais, compte tenu des tâches supplémentaires décrites aux alinéas e) à l) ci-dessus, on estime maintenant qu'il faudrait 30 mois de travail d'administrateur et 24 mois de travail d'agent des services généraux supplémentaires, en plus du nombre de mois de travail prévu à l'origine.

27. Comme il l'a envisagé dans son rapport antérieur (A/32/288) et compte tenu des débats du Comité consultatif, le Secrétaire général estime souhaitable de placer un haut fonctionnaire à la tête du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées, pour la deuxième phase des travaux. Il se propose de nommer le Directeur du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires Secrétaire exécutive de l'Année pour la période 1980-1981. La Secrétaire exécutive, en tant que chef du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées, dirigera de façon générale sur le plan technique et administratif l'exécution des activités relatives à la célébration de l'Année.

28. On estime que le personnel indiqué ci-après sera nécessaire pour aider la Secrétaire exécutive, sous sa surveillance et sa direction, à exécuter les tâches visées aux alinéas a) à l) du paragraphe 25 ci-dessus :

a) Un P-5 : Ce fonctionnaire serait responsable des activités du secrétariat de l'Année en général et aiderait à l'exécution du programme approuvé pour l'exercice 1980-1981, ainsi qu'à la coordination et à la coopération au sein de l'Organisation des Nations Unies, y compris les commissions régionales, et avec les institutions spécialisées concernées, pour les questions touchant à l'Année internationale des personnes handicapées;

b) Un P-4 : Ce fonctionnaire aurait pour tâches d'établir le projet de programme d'action à long terme envisagé pour l'Année internationale des personnes handicapées, ainsi que les autres documents et rapports qui pourront être nécessaires dans le cadre du programme de l'Année, et d'élaborer un plan aux fins d'examiner dans quelle mesure les objectifs de l'Année auront été atteints;

c) Un P-3 : Ce fonctionnaire serait chargé d'entreprendre les travaux préparatoires en vue des séminaires nationaux et des réunions techniques régionales, d'établir les études nécessaires pour ces réunions et de fournir l'appui technique nécessaire pour les autres activités qui doivent être organisées au niveau régional par les gouvernements et les organismes régionaux intéressés;

d) Un P-3 : Ce fonctionnaire serait chargé de préparer le colloque et d'établir le document d'information sur le choix des méthodes et des stratégies en vue de l'éducation et de la réadaptation des personnes handicapées en milieu rural, ainsi que d'assurer le suivi des activités au niveau national, y compris la tenue à jour d'un registre de ces activités;

e) Un P-3 : Ce fonctionnaire serait chargé d'aider à établir les cinq manuels sur les obstacles architecturaux et d'assurer la liaison avec les organisations non gouvernementales et les associations particulièrement intéressées qui s'occupent de la prévention des invalidités et de la réadaptation des handicapés, ainsi que de fournir un appui technique aux activités d'information générale du Département de l'information.

f) Agents des services généraux : On aura besoin d'un assistant de recherche (G-7, 1ère classe, Vienne) pour exécuter des tâches administratives générales et exercer des fonctions d'assistant de recherche, et de quatre agents (G-6, Vienne) pour fournir des services de secrétariat.

29. Pour l'exercice biennal 1978-1979, les effectifs du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées comprennent deux postes d'administrateur (un P-5 et un P-4) et deux postes d'agent des services généraux (dont un d'agent de 1ère classe). Le poste d'administrateur P-5 et un poste d'agent des services généraux (autres classes) (secrétaire) sont des postes permanents du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Le fonctionnaire de la classe P-4 et l'agent des services généraux de 1ère classe ont été recrutés à titre temporaire comme suite à l'adoption, par l'Assemblée générale, de la résolution 32/133 approuvant les propositions du Secrétaire général relatives aux travaux préparatoires pour la période 1978-1979.

30. Pour l'exercice 1980-1981, quatre postes permanents [un D-2, un P-5 et deux G-6 (Vienne)] seraient mis à la disposition du secrétariat de l'Année. On aurait donc besoin, pendant cet exercice, du personnel temporaire suivant : un P-4, trois P-3, un G-7 (Vienne) et deux G-6 (Vienne). On estime, à l'heure actuelle, que les activités et les tâches qui resteront à accomplir en 1982, pour établir un rapport sur la manière dont les objectifs de l'Année auront été atteints et pour fournir l'appui fonctionnel nécessaire à la troisième session du Comité consultatif, pourront être exécutées par les effectifs permanents du Centre pour le développement et les affaires humanitaires. En conséquence, le Secrétaire général ne pense pas que les services du personnel temporaire demandé pour le secrétariat de l'Année soient requis au-delà de la fin de 1981.

31. Le montant estimatif des traitements et dépenses communes de personnel à prévoir au titre du personnel temporaire pour l'exercice biennal 1980-1981 s'établit à 571 300 dollars, répartis comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
a) <u>Administrateurs a/</u>			
Un P-4	57 800	61 700	119 500
Trois P-3	143 400	153 300	296 700
b) <u>Agents des services généraux a/</u>			
Un G-7 (Vienne)	34 200	36 300	70 500
Deux G-6 (Vienne)	<u>41 200</u>	<u>43 400</u>	<u>84 600</u>
	<u>276 600</u>	<u>294 700</u>	<u>571 300</u>

a/ Le personnel du secrétariat comprendrait également quatre fonctionnaires permanents du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires [un D-2, un P-5 et deux G-6 (Vienne)].

Dépenses relatives aux services communs

32. Les dépenses relatives aux services communs pour l'exercice biennal 1980-1981 sont estimées à 19 200 dollars, répartis comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>Total</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
Locaux :			
Transformations et améliorations	3 300	-	3 300
Services d'entretien	700	700	1 400
Mobilier et matériel	6 400	-	6 400
Location de matériel de bureau (matériel pour photocopies)	600	600	1 200
Fournitures	850	850	1 700
Communications	2 600	2 600	5 200
	<u>14 450</u>	<u>4 750</u>	<u>19 200</u>

/...

Voyages de fonctionnaires aux fins de participer à des congrès internationaux

33. Au paragraphe 74 q) de son rapport, le Comité consultatif a recommandé que l'Organisation des Nations Unies encourage les activités des organisations de personnes handicapées et pour personnes handicapées susceptibles de contribuer à la promotion de la paix dans le monde et des relations pacifiques entre les Etats et les peuples; les personnes handicapées à s'organiser de par le monde afin d'assurer leur participation aux activités de l'Année; la participation des autres organisations non gouvernementales internationales compétentes aux activités de l'Année; enfin il a recommandé, qu'en établissant le projet de programme d'action à long terme, l'Organisation des Nations Unies s'assure qu'elle est tenue informée des activités de ces groupes.

34. Pour s'acquitter des tâches énumérées ci-dessus, des fonctionnaires devront se déplacer au cours de la période 1980-1981 pour participer à de grands congrès internationaux sur la réadaptation et y traiter certaines questions de fond concernant la mise en oeuvre des objectifs de l'Année internationale des personnes handicapées. Au cours de l'exercice 1980-1981 on envisage que des fonctionnaires participent aux congrès internationaux ci-après :

a) Groupe mondial de planification de Rehabilitation international en vue de l'élaboration de la Charte des années 80, fin février 1980 (Tunisie);

b) Troisième Congrès international sur les handicapés physiques utilisant des prothèses et appareillages, 27 avril au 2 mai 1980, Houston (Etats-Unis d'Amérique);

c) Huitième Congrès international de médecine et de rééducation post-traumatique, du 26 au 30 mai 1980, Stockholm (Suède);

d) Quatorzième Congrès mondial de Rehabilitation international, du 22 au 27 juin 1980, Winnipeg (Canada);

e) Troisième Conférence internationale de l'Association européenne pour l'éducation spéciale, du 4 au 8 août 1980, Espoo (Finlande);

f) Neuvième Congrès latino-américain sur la réadaptation, novembre 1981, (lieu de la conférence à déterminer).

On estime que les dépenses à prévoir pour les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui participeront aux congrès mentionnés s'élèveront à 9 800 dollars.

35. Des fonctionnaires du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées devraient également participer à un certain nombre de congrès et de séminaires qui ne sont pas encore annoncés. L'expérience montre que la participation à des réunions organisées autour d'un programme d'activités des Nations Unies sur un même thème contribue notablement à assurer le succès de ces activités et à en accroître les effets. On prévoit que deux congrès par région auront lieu dans les régions de la CEA, de la CEPAL, de la CEAO et de la CESAP et en Amérique du Nord. Le coût des frais de voyage et de l'indemnité de subsistance des fonctionnaires qui assisteront à ces congrès et séminaires est estimé à 18 600 dollars, ce qui porte les dépenses totales prévues à ce titre à 28 400 dollars pour l'exercice biennal 1980-1981.

Manuels sur les obstacles architecturaux

36. Au paragraphe 74 n) de son rapport, le Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées a recommandé d'établir une série de manuels sur les sujets suivants :

a) Modification des obstacles architecturaux et autres érigés par l'homme, qui pourrait être effectuée par les populations elles-mêmes dans le cadre de programmes de développement communautaire et de coopératives de personnes handicapées;

b) Projets pilotes d'aménagement de l'espace physique et de logements à l'intention des personnes handicapées;

c) Systèmes et méthodes à inclure dans les projets d'aide au développement pour éliminer les obstacles actuels et éviter la création de nouveaux obstacles;

d) Etablissement de critères permettant de former du personnel national et local de réadaptation de façon qu'il puisse identifier les obstacles architecturaux et érigés par l'homme qui pourront être éliminés ou modifiés dans le cadre de programmes généraux de développement communautaire;

e) Mise au point d'une série d'indicateurs permettant d'évaluer le degré d'accessibilité des bâtiments et installations utilisés par le public.

37. Chacun des cinq manuels aurait une vingtaine de pages de texte et une quinzaine de pages de graphiques (plans de bâtiments ou schémas de zones d'accès, par exemple de 15 cm sur 23 environ) serait publié en anglais, en espagnol et en français et tiré à 2 000 exemplaires. Le coût d'impression est estimé à 9 700 dollars pour chaque manuel, soit 48 500 dollars pour les cinq. Les manuels seraient établis par le personnel du secrétariat de l'Année internationale des personnes handicapées en collaboration avec le personnel du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. En outre, étant donné que les sujets traités sont hautement techniques, il faudra s'assurer, pour un total de cinq mois de travail pour les cinq manuels, le concours de consultants, dont le coût est estimé à 25 000 dollars.

Tableau 2

Etat récapitulatif des dépenses à prévoir au titre des services de
secrétariat pour la mise en oeuvre du programme de fond proposé par
le Comité consultatif

(Dollars des Etats-Unis)

	Chapitre 6 : Département des affaires économiques et sociales inter- nationales	Chapitre 28 : Administration, gestion et services généraux	Chapitre 31 ^{a/} : Contributions du personnel	Total	Paragraphe
Personnel temporaire	436 100	-	-	436 100	31
Dépenses communes de personnel	135 200	-	-	135 200	31
Contributions du personnel	-	-	112 800	112 800	31
Frais de voyage	58 400 ^{b/}	-	-	58 400 ^{b/}	35
Services communs	-	19 200	-	19 200	32
Manuels	73 500	-	-	73 500	37
TOTAL	703 200	19 200	112 800	835 200	

^{a/} Cette prévision de dépense serait compensée par l'inscription d'un montant équivalent dans les prévisions de recettes au titre des contributions du personnel, au chapitre premier des recettes.

^{b/} Y compris 30 000 dollars pour le Président ou un représentant désigné du Comité consultatif.

/...

D. Dépenses à prévoir pour les activités d'information
découlant du programme de réunions et d'activités techniques
recommandé par le Comité consultatif

38. Dans sa résolution 32/133, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de prendre les mesures requises pour mettre en oeuvre "les activités d'information nécessaires avant et pendant l'Année internationale des personnes handicapées". Dans sa résolution 33/170, elle a en outre prié le Secrétaire général "de faire en sorte que les activités d'information nécessaires pour l'Année internationale des personnes handicapées soient mises en route". En présentant les incidences financières de l'Année internationale (A/32/288), le Secrétaire général a indiqué que le Département de l'information et la Division de l'information économique et sociale devraient accorder "une attention particulière à la promotion des droits des personnes handicapées et des objectifs de l'Année internationale en 1981". L'Assemblée générale a été informée que des renseignements sur les activités du Service de l'information (devenu le Département de l'information) et du Centre de l'information économique et sociale (devenu la Division de l'information économique et sociale), ainsi qu'un état des incidences financières de ces activités, seraient fournis plus tard. Le Comité consultatif ayant élaboré un programme de travail détaillé pour l'Année à sa première session, tenue du 19 au 23 mars 1979, le Département de l'information a défini les activités d'information qui entreraient dans ce programme.

Objectifs

39. Le Comité consultatif a présenté au Département de l'information des demandes précises, qui sont consignées dans son rapport (A/34/158 et Corr. 1, annexe). Il a, d'autre part, demandé au Secrétaire général de continuer à faire "le maximum pour lancer des campagnes de diffusion d'informations sur les objectifs de l'Année afin d'éclairer le public et de lui faire prendre davantage conscience que les handicapés ont le droit de participer et de contribuer à la vie économique, sociale et politique de leur société, ainsi que d'amener la communauté à se rendre compte qu'ils sont aptes à le faire" 2/.

40. Le programme d'information décrit ci-après a été établi pour répondre aux demandes mentionnées plus haut, en tenant compte du programme d'activité exposé dans les recommandations du Comité consultatif. Il a pour objet d'amorcer et de soutenir des campagnes d'information plus intensives au niveau national.

2/ En outre, le Comité chargé de réexaminer les politiques et les activités des Nations Unies dans le domaine de l'information sera prié de faire rapport à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session "sur les politiques et activités des services d'information des organismes des Nations Unies concernant l'Année, à compter du 1er janvier 1979".

Emblème de l'Année internationale des personnes handicapées

41. Au paragraphe 75 b) de son rapport, le Comité consultatif a recommandé qu'un emblème pour l'Année des personnes handicapées soit dessiné en 1979 de façon à pouvoir être utilisé pour les affiches, brochures et dépliants. Comme il n'a pas encore été possible de le faire, on propose d'organiser en janvier 1980 un concours international, qui coûterait 5 000 dollars. Ce montant se décomposerait comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Premier prix	1 500
Deuxième prix	750
Troisième prix	500
Coût d'affranchissement des envois aux artistes	250
Traduction, composition dans les six langues des Nations Unies, impression des épreuves en couleur	2 000
Total	<u>5 000</u>

Brochure d'information sur l'Année

42. Au cours du premier semestre de 1980, une brochure d'information sur l'Année sera publiée, pour répondre aux cinq grandes questions : pourquoi, quoi, où, quand, qui et comment. La genèse et les objectifs de l'Année y seront brièvement exposés, ainsi que les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social; les personnes intéressées seront instamment priées de participer aux activités de l'Année. Cette brochure, qui aura de 8 à 12 pages (environ 9 cm sur 30) imprimées en couleurs, sera tirée dans les langues et au nombre d'exemplaires suivants : anglais (15 000), arabe (5 000), espagnol (7 500) et français (7 500).

43. On estime que pour établir cette brochure il faudra environ un mois de travail d'un administrateur de classe P-4. Les autres dépenses à prévoir s'établissent comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Traduction	700
Composition et impression	10 000
	<u>10 700</u>

44. La brochure sera diffusée essentiellement par les soins des Centres d'information des Nations Unies.

/...

Bulletin

45. Comme les activités préparatoires pour l'Année sont entreprises en divers endroits, un bulletin sera nécessaire pour tenir les organisateurs au courant des manifestations et activités qui se dérouleront un peu partout. Ce bulletin rassemblera les informations relatives à toutes les manifestations et à toutes les activités de l'Année. Il se peut qu'en 1980, les informations soient moins abondantes qu'en 1981. Par conséquent, on envisage de publier quatre livraisons du bulletin en 1980 et 12 en 1981 (une par mois).

46. Le bulletin comportera huit pages (format 8 1/2" x 11") dactylographiées reproduites en offset (sauf pour les titres). La page de couverture comportera un en-tête spécial avec l'emblème de l'Année. Chaque édition sera tirée dans les langues et au nombre d'exemplaires suivants : anglais (5 000), arabe (1 000), espagnol (2 000) et français (2 000).

47. La collecte et le tri des informations, la correspondance, la préparation en vue de l'impression et la mise en page devraient, estime-t'on, nécessiter 24 mois de travail d'un administrateur (P-2), aidé d'une secrétaire (G-2/3).

Le coût de la publication de chaque livraison du bulletin s'établit comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Traduction	2 000
Impression (à l'extérieur)	4 000
Assemblage et brochage	250
	<u>6 250</u>

Par conséquent, le coût total de 16 livraisons du bulletin (4 en 1980 et 12 en 1981) sera de 100 000 dollars.

Guides sur les possibilités d'accès aux bâtiments

48. Le Comité consultatif a également demandé à l'Organisation des Nations Unies et à ses institutions spécialisées de publier, dans le cadre des programmes d'information pour l'Année, des guides sur les possibilités d'accès aux bâtiments à l'intention des personnes handicapées. Ces guides seraient publiés dans toutes les langues officielles (et également en braille) et serviraient à faciliter l'accès des personnes handicapées aux locaux du Siège de l'Organisation, des commissions régionales et de toutes les institutions spécialisées. La question de la participation des institutions spécialisées à ce projet sera examinée à la prochaine réunion du Comité commun de l'information des Nations Unies.

49. Au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, on envisage la publication d'un guide en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe, qui sera tiré tout d'abord au nombre d'exemplaires suivant : 50 000; 10 000; 10 000; 10 000; 30 000 et 10 000, respectivement. Le tirage total sera donc de 120 000 exemplaires, à 0,20 dollar l'exemplaire, soit un coût estimatif de 32 000 dollars.

Pochette de documentation

50. La documentation nécessaire en vue de la publication d'une pochette sur l'Année internationale des personnes handicapées sera établie, rassemblée et distribuée aux organes d'information, aux groupes des organisations non gouvernementales et aux délégations. Cette pochette comportera une couverture en deux couleurs, avec un texte complet sur la situation des personnes handicapées dans le monde, ainsi que des articles, des diagrammes, des graphiques et des photographies. Elle sera tirée à trois mille cinq cents exemplaires en quatre langues : anglais, arabe, espagnol et français.

51. On envisage que la pochette de documentation soit produite à l'extérieur; les dépenses à prévoir seraient les suivantes :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Honoraires, traduction, composition, conception, auteurs, artistes et photographes	28 000
Impression et assemblage	18 000
Port et distribution	12 000
	<u>58 000</u>

Exposition de photographies et panneau mural

52. On envisage d'organiser une exposition de photographies au Siège de l'Organisation à New York et à l'Office de Genève. Cette exposition sera consacrée aux différents types d'incapacité et aux programmes correspondants de rééducation et de réinsertion existants ou envisagés.

53. L'exposition se composera de photographies, accompagnées de légendes, montées sur panneaux mobiles. Ces photographies pourront sur demande être exposées à d'autres occasions.

54. Le coût des deux expositions de New York et Genève est estimé à 10 000 dollars, mais l'on essaiera de couvrir ces dépenses au moyen des ressources existantes.

55. En outre, on préparera un panneau mural, où seront présentées certaines des photographies de l'exposition. Il sera diffusé par les soins des Centres d'information des Nations Unies. Ce panneau, en noir et blanc, sera tiré au nombre d'exemplaires ci-après : anglais (7 000), espagnol (1 500), français (2 000) et photographies sans texte (5 000).

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Composition	5 000
Frais d'impression du panneau mural	7 500
Traduction	300
	<u>12 800</u>

Comme dans le cas des expositions photographiques, on s'efforcera de couvrir ces dépenses au moyen des ressources existantes.

Programmes radiophoniques

56. Le Service de la radio du Département de l'information envisage de fournir aux stations et réseaux de radiodiffusion un flot continu de documentation sur l'Année en 1981. Cette documentation comportera des interviews, des émissions spéciales et des programmes d'actualités produits en plusieurs langues. En outre, un magazine mensuel de 15 minutes sera produit en anglais et adapté en arabe, en espagnol et en français. Tous ces matériaux seraient envoyés aux organismes de radiodiffusion du monde entier. Les dépenses à prévoir sont estimées comme suit :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Honoraires d'un écrivain/ producteur	37 600
Honoraires d'un assistant à la production	23 900
3 personnes employées à temps partiel pour l'adaptation en français, en espagnol et en arabe	2 500
Frais de voyage pour la collecte de la documentation	5 000
Dépenses techniques	6 000
Coût des bandes qui seront distribuées à 130 pays	15 000
	<u>90 000</u>

/...

Films documentaires

57. Le Service des moyens visuels du Département de l'information envisage de produire deux films documentaires d'une durée d'une demi-heure chacun, qui seront distribués avant et pendant l'année 1981. En outre, le Département espère produire une série de six courts métrages montrant comment les personnes handicapées de différents pays et de différentes cultures vivent dans leurs sociétés. Ces courts métrages seront produits avec les ressources existantes.

Activités interinstitutions

58. Les organismes des Nations Unies, qui ont été invités à publier des guides sur les possibilités d'accès aux bâtiments à l'intention des personnes handicapées, seront également encouragés à entreprendre d'autres projets sur une base inter-institutions. On s'attend que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) s'intéressent à ces projets. La participation par l'Organisation des Nations Unies exigera des fonds estimés à 20 000 dollars. Les projets interinstitutions proprement dits seront définis après la réunion du Comité commun de l'information des Nations Unies, qui aura lieu en février 1980.

Activités d'information au niveau national

59. Au niveau national, les Centres d'information des Nations Unies seront chargés d'accorder une large publicité aux activités de l'Année. En plusieurs cas, la documentation devra être adaptée, traduite et imprimée sur place. Un crédit de 50 000 dollars est demandé pour les activités d'information au niveau national, ce qui représente une moyenne de 650 dollars environ par centre.

Liste de distribution

60. Une liste de distribution spéciale sera établie. Y figureront les fonctionnaires gouvernementaux désignés comme correspondants pour l'Année, les organisations non gouvernementales intéressées, les organismes de personnes handicapées, les établissements universitaires s'occupant de divers aspects de l'invalidité, des particuliers, les organismes des Nations Unies participant aux préparatifs de l'Année et les délégations auprès des organismes pertinents des Nations Unies. Cette liste de distribution devra être sans cesse tenue à jour.

61. L'établissement et la tenue à jour d'une liste de distribution devraient exiger trois mois de travail d'agent des services généraux (G-5), pour un coût estimatif de 5 700 dollars.

Autres activités

62. Les activités d'information énumérées ci-dessus s'ajouteront aux activités habituelles : communiqués de presse, émissions spéciales, résumés analytiques, interviews, conférences de presse et réunions d'information à l'usage de la presse, et réponses aux demandes de documentation émanant des organes d'information et des organisations non gouvernementales. Dans la plupart des cas, les résumés analytiques, les émissions spéciales et les communiqués de presse seront publiés en anglais, en espagnol et en français. Le Département de l'information continuera également à rendre compte des réunions du Comité consultatif.

Dépenses de personnel

63. En 1973, la Division de l'information économique et sociale a été restructurée de façon à ne conserver que le personnel indispensable à l'exécution de ses activités ordinaires. Pour toute activité supplémentaire, la Division recevrait le personnel nécessaire pour la durée de la nouvelle activité qui lui aurait été confiée. Le personnel supplémentaire engagé à titre temporaire serait renforcé par les quelques fonctionnaires permanents et utiliserait les installations existantes, selon les besoins. Le volume de travail supplémentaire que représenterait le programme présenté ci-dessus est évalué à 24 mois de travail d'un administrateur de la classe P-4, 24 mois de travail d'un administrateur de la classe P-3 et 48 mois de travail d'un administrateur de la classe P-2, plus les services de secrétariat correspondants. (A titre de comparaison, le personnel de l'Année internationale de l'enfant se décomposait comme suit : 1 D-1, 2 P-4, 3 P-3 et 5 agents des services généraux).

64. Seuls les postes temporaires ci-après seraient nécessaires, étant entendu que le Département de l'information comptera que les différents pays déploieront davantage d'efforts pour accorder à l'Année la publicité voulue, et qu'une partie du volume de travail supplémentaire pourra être effectué à l'aide de ressources existantes. Les dépenses de personnel (traitements et salaires et dépenses communes de personnel) à prévoir s'établiraient comme suit :

	<u>1980</u>	<u>1981</u>	<u>1980-1981</u>
	(Dollars des Etats-Unis)		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur :			
Un P-3 (New York)	35 500	37 600	73 100
Un P-2 (Vienne)	36 300	33 800	75 100
Agents des services généraux :			
Un agent de première classe (New York)	22 700	23 900	46 600
Un agent d'une autre classe (Vienne)	20 600	21 700	42 300
	<u>115 100</u>	<u>122 000</u>	<u>237 100</u>

/...

On estime à 56 000 dollars le crédit à prévoir au titre des contributions du personnel, qui serait intégralement compensé par l'inscription d'un même montant au chapitre premier des recettes.

Coût des services communs

65. On estime à 24 000 dollars le coût des services communs correspondant à la dotation en personnel proposée ci-dessus; ces dépenses se répartiraient comme suit :

	<u>1980-1981</u>
	(Dollars des Etats-Unis)
Locaux à usage de bureaux (New York seulement)	9 400
Transformations	2 600
Services d'entretien	800
Mobilier et matériel	6 400
Fournitures et accessoires	800
Machines de bureau	800
Communications	3 200
	<u>24 000</u>
	<u><u>24 000</u></u>

Frais de voyage du personnel (information)

66. Le Comité consultatif a recommandé l'organisation d'un colloque international d'experts, qui se tiendrait en juin-juillet 1981 dans un pays en développement et durerait 10 jours (voir ci-dessus, par. 12). Les frais de voyage d'un fonctionnaire de l'information (pour rendre compte des travaux du séminaire et lui donner une large publicité) sont estimés à 2 500 dollars.

67. Outre ce colloque, le secrétariat de l'Année internationale a l'intention de participer à plusieurs des réunions internationales sur les personnes handicapées mentionnées ci-dessus, au paragraphe 34.

Même s'il n'y a pas lieu d'envoyer à chacune de ces rencontres un attaché de presse pour faire le compte-rendu des travaux ou rédiger des articles de fond, on prévoit qu'il faudra le faire pour trois au moins d'entre elles; une somme globale de 7 500 dollars est donc demandée à cette fin pour couvrir les frais de voyage et les indemnités de subsistance en 1980.

68. Le montant estimatif total des frais de voyage des fonctionnaires de l'information qui assisteront au colloque et aux rencontres internationales sera donc de 10 000 dollars.

Activités d'information supplémentaires susceptibles d'être entreprises grâce à des ressources extra-budgétaires

69. Etant donné le caractère général des recommandations du Comité consultatif concernant les activités d'information, il est difficile de déterminer exactement les mesures à prendre pour les appliquer intégralement. Les activités exposées plus haut constituent, de l'avis du Secrétaire général, le programme d'information minimum nécessaire pour assurer le succès de l'Année internationale des personnes handicapées. Il apparaît cependant que, si des ressources extra-budgétaires étaient disponibles, d'autres activités d'information contribueraient à renforcer considérablement les résultats de l'Année. A ce propos, on se souviendra qu'au paragraphe 7 de la résolution 32/133, l'Assemblée générale a lancé un appel aux Etats Membres pour qu'ils versent, en temps voulu, des contributions volontaires généreuses pour l'Année internationale des personnes handicapées. Dans ces conditions, étant donné que le Comité consultatif n'a pas eu l'occasion d'examiner un programme détaillé des activités d'information, on trouvera ci-après des propositions à mettre en oeuvre si des fonds extra-budgétaires sont disponibles.

Supplément au Forum du développement

70. La publication d'un supplément spécial au Forum du développement pour l'Année est un moyen facile d'atteindre plus de 80 000 personnes, peut-être beaucoup plus. Ce supplément serait publié en anglais, en espagnol et en français pour un coût uniforme de 33 000 dollars, soit environ 0,42 dollar l'exemplaire.

Voyages d'étude à l'intention de journalistes

71. On identifiera un certain nombre de pays où des efforts importants ont été déployés pour intégrer les personnes handicapées dans la société. Une quarantaine de journalistes de pays en développement (une dizaine de chaque région) auront la possibilité de visiter au moins l'un des pays choisis :

- a) pour étudier la formulation d'une politique nationale en faveur des personnes handicapées;
- b) pour examiner les programmes de réadaptation et les installations destinées aux personnes handicapées;
- c) pour évaluer la contribution des personnes handicapées au développement.

Les journalistes qui participeront à ces voyages devront continuer d'assurer à l'Année une publicité documentée dans leurs moyens d'information respectifs.

72. Les voyages seront organisés pour quatre groupes d'une dizaine de personnes, accompagnés chacun par un organisateur de l'ONU. Pour chaque groupe, le montant estimatif des dépenses est le suivant :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Frais de voyage et indemnité de subsistance de 10 journalistes pendant deux semaines	23 200
Frais de voyage et indemnité de subsistance de l'accompagnateur	2 800
Frais divers d'organisation	500
	<hr/>
	26 500
	<hr/> <hr/>

Le coût estimatif des quatre voyages est donc de 106 000 dollars.

Deux films documentaires

73. L'un des documentaires d'une demi-heure serait une version mise à jour d'un film de 1967, Umbrella Man, traitant d'un projet de l'OIT relatif à l'emploi de personnes handicapées en Ethiopie. Ce projet a donné des résultats remarquables et l'OIT est très favorable à cette idée.

74. Le Service des moyens visuels du Département de l'information a l'intention de chercher un coproducteur, de préférence l'un des grands réseaux de télévision, et de lui offrir la possibilité de participer à la production d'un documentaire sur le thème de l'attitude adoptée par l'humanité à l'égard des personnes handicapées. Ce film serait en fait un plaidoyer contre la réduction des services sociaux en faveur des personnes handicapées car le risque de réduction existe, étant donné le climat actuel de récession.

75. Les ressources nécessaires à la production (ou la coproduction) de ces deux documentaires, et de versions en anglais, en arabe, en espagnol et en français, sont les suivantes :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Rémunération d'un assistant de production travaillant à plein temps	12 000
Services spéciaux (texte/adaptation/narration, etc.)	3 100
Frais de voyage	32 000
Fournitures et services	26 000
Dépenses effectuées sur place	15 000
Transport du matériel	11 000
	<hr/>
	99 100
	<hr/> <hr/>

/...

Activités régionales d'information

76. On encouragera les services d'information des commissions régionales à faire connaître les activités entreprises dans le cadre de l'Année au niveau régional. Le Service de l'information de l'ONU sera invité à prévoir des activités d'information en fonction des activités prévues dans les régions. A cette fin, on demande un crédit de 46 000 dollars : pour la CEA, la CESAP, la CEAO et la CEPAL 10 000 dollars chacune et pour la CEE 6 000 dollars.

Programmes radiophoniques

77. Si des ressources extra-budgétaires suffisantes sont disponibles, il est proposé de lancer en 1980 des programmes radiophoniques semblables à ceux qui sont décrits au paragraphe 56. Dans ces conditions, les dépenses annuelles sont estimées à 86 700 dollars.

Tableau 3

Etat récapitulatif des dépenses à prévoir pour les activités d'information envisagées comme suite aux recommandations du Comité consultatif

	Chap. 27 : Département de l'information	Chap. 28 : Adminis- tration; gestion et services généraux	Chap. 31 : Contri- butions du personnel	Ressources extra- budgétaires	Dépenses à absorber dans le budget a/	Total	Para- graphe
Emblème	5 000	-	-	-	-	5 000	41
Brochures	10 700	-	-	-	-	10 700	43
Bulletin d'information	100 000	-	-	-	-	100 000	47
Guides sur les facilités d'accès à l'ONU	32 000	-	-	-	-	32 000	48
Pochette de documentation	58 000	-	-	-	-	58 000	51
Expositions de photographies	-	-	-	-	10 000	10 000	54
Panneau mural	-	-	-	-	12 800	12 800	55
Programmes radiophoniques	90 000	-	-	86 700	-	176 700	56 et 77
Activités inter- institutions	20 000	-	-	-	-	20 000	58
Activités nationales	50 000	-	-	-	-	50 000	59
Liste de distribution	5 700	-	-	-	-	5 700	61
Dépenses de personnel	237 100	-	56 800	-	-	293 900	64
Dépenses relatives aux services communs	-	24 000	-	-	-	24 000	65
Frais de voyage du personnel	10 000	-	-	-	-	10 000	66
Forum du développement	-	-	-	33 000	-	33 000	70
Voyages d'étude	-	-	-	106 000	-	106 000	71
Deux films	-	-	-	99 100	-	99 100	75
Information régionale	-	-	-	46 000	-	46 000	76
TOTAL	618 500	24 000	56 800	370 800	22 800	1 092 900	-

a/ Non compris les dépenses de personnel absorbées dans le budget.

/...

E. Etat récapitulatif des prévisions de dépenses

78. On trouvera dans le tableau 4 une récapitulation des dépenses à prévoir au titre des activités de l'Année internationale des personnes handicapées exposées schématiquement dans le texte ci-dessus et en détail aux tableaux 1, 2 et 3.

79. On appelle l'attention sur le fait qu'il ne sera pas nécessaire d'ouvrir les crédits demandés (140 500 dollars) au titre de la troisième session du Comité consultatif avant 1982 et que, de ce fait, les ressources nécessaires pour l'exercice biennal 1980-1981 ne dépasseraient pas 2 645 100 dollars.

80. Il convient également de noter que comme les prévisions de dépenses concernent à raison de 400 800 dollars des activités qu'on envisage de financer à partir de sources extra-budgétaires, et à raison de 22 800 dollars des activités devant être imputées sur les ressources existantes, les crédits supplémentaires demandés au titre du budget ordinaire de 1980-1981 s'élèveraient à 2 221 500 dollars. Cette somme comprend un crédit de 169 600 dollars demandé au titre des contributions du personnel, qui serait compensé par des recettes d'un montant égal au titre des contributions du personnel (chap. premier des recettes).

81. Tous les crédits demandés ci-dessus le seraient à titre strictement extraordinaire.

82. Le coût estimatif des services de conférence présentés ci-dessus a été calculé sur la base du coût intégral en attendant que le montant effectif des dépenses soit indiqué dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence, qui sera présenté vers la fin de la session au cours de l'Assemblée générale. On trouvera des indications détaillées sur le coût estimatif des services de conférence à l'annexe II.

83. Si l'Assemblée générale adopte le rapport du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées et décide d'entreprendre les activités proposées dans ce document, il faudra ouvrir les crédits supplémentaires ci-après au budget ordinaire de 1980-1981 :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>
Chapitre 6 : Département des affaires économiques et sociales internationales	836 900
Chapitre 8 : Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	2 000
Chapitre 27 : Département de l'information	618 500
Chapitre 28 : Administration, gestion et services généraux	43 200
Chapitre 31 : Contributions du personnel <u>a/</u>	<u>169 600</u>
	<u>1 670 200</u>

a/ Augmentation devant être compensée par une augmentation d'un montant égal au chapitre premier des recettes.

84. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 82 ci-dessus, les crédits à ouvrir au chapitre 29 au titre des services de conférence seront déterminés dans le cadre de l'état récapitulatif du coût total des services de conférence.

/...

Tableau 4

Etat récapitulatif de l'ensemble des prévisions de dépenses
par activité et par source de financement

	Réunions	Dépenses de secré- tariat	Dépenses d'infor- mation	Total
<u>Chapitre 6 :</u> Département des affaires économiques et sociales internationales	133 700	703 200	-	836 900
<u>Chapitre 8 :</u> Bureau des services du Secrétariat pour les questions économiques et sociales	3 600	-	-	3 600
<u>Chapitre 27 :</u> Département de l'information	-	-	618 500	618 500
<u>Chapitre 28 :</u> Administration, gestion et services généraux	-	19 200	24 000	43 200
<u>Chapitre 29 :</u> Services de conférence et bibliothèques	690 200	-	-	690 200
<u>Chapitre 31 :</u> Contributions du personnel	-	112 800	56 800	169 600
Dépenses absorbées <u>a/</u>	-	-	22 800	22 800
PNUD	30 000	-	-	30 000
Autres ressources extra-budgétaires <u>b/</u>	-	-	370 800	370 800
TOTAL	857 500	835 200	1 092 900	2 785 600

a/ Non compris les dépenses de personnel absorbées dans le budget.

b/ A condition de disposer des fonds nécessaires.

/...

ANNEXE I

Calendrier des réunions envisagées et des autres activités
recommandées par le Comité consultatif

<u>Réunions et activités diverses</u>	<u>Date</u>
1. Voyage de fonctionnaires en vue de rassembler la documentation nécessaire pour a) les études sur la situation actuelle et les conditions requises pour la réalisation des objectifs de l'Année (pour les quatre séminaires régionaux); et b) l'étude des besoins urgents des pays en développement dans le domaine des services destinés aux personnes handicapées (pour le colloque)	Premier semestre de 1980
2. Achèvement des rapports sur la situation actuelle et les conditions requises pour la réalisation des objectifs de l'Année (pour les quatre séminaires régionaux)	Premier semestre de 1980
3. Réunions techniques et séminaires régionaux; élaboration de propositions concernant le projet de programme d'action à long terme à présenter au Comité consultatif à sa deuxième session	Deuxième semestre de 1980 (afin de prévoir le temps nécessaire pour l'achèvement des études visées au paragraphe 2 ci-dessus)
4. Deuxième session du Comité consultatif; élaboration, sur la base des propositions formulées par les séminaires régionaux, d'un projet de programme d'action à long terme qui serait présenté à la Commission du développement social à sa vingt-septième session en février 1981	Janvier 1981
5. Commission du développement social, vingt-septième session : examen du projet de programme d'action à long terme présenté par le Comité consultatif et présentation du projet de programme au Conseil économique et social	Février 1981
6. Achèvement du rapport sur les besoins urgents des pays en développement dans le domaine des services destinés aux personnes handicapées et du document relatif au choix des méthodes et stratégies dans le domaine de l'éducation et de la réadaptation des handicapés en milieu rural (pour le colloque)	Janvier-mai 1981

/...

7. Achèvement des documents de base requis pour le colloque : évaluation de l'assistance technique fournie actuellement par les organismes des Nations Unies et propositions relatives à des programmes futurs concernant les handicapés et à l'accroissement de la coopération technique entre pays en développement dans le domaine de la production du matériel et de l'organisation des services destinés aux handicapés
Janvier-mai 1981
8. Colloque international d'experts
Juin-juillet 1981
9. Conseil économique et social : examen du projet de programme d'action à long terme présenté par la Commission du développement social et présentation du projet de programme à l'Assemblée générale à sa trente-sixième session
Avril 1981
10. Trente-sixième session de l'Assemblée générale : examen du projet de programme d'action à long terme présenté par le Conseil économique et social
Septembre-décembre 1981
11. Rapports nationaux sur les mesures prises à l'occasion de la célébration de l'Année qui doivent être présentés par les Etats Membres au Secrétaire général
Le 31 mars 1982 au plus tard
12. Reproduction et analyse des rapports nationaux sur les mesures prises à l'occasion de la célébration de l'Année
Avril-mai 1982
13. Troisième session du Comité consultatif : rédaction d'un rapport sur la célébration de l'Année à partir des rapports présentés par les Etats Membres, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales
Juillet 1982

ANNEXE II

A. Réunion technique régionale de 4 jours devant se tenir à Addis-Abeba en 1980

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F)</u>					
Traitements	9	8	206	14 832	
Frais de voyage	9	-	1 700	15 300	
Indemnité journalière de subsistance	9	8	36	2 592	<u>32 724</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 35 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	14	171	2 394	
Réviseurs	-	5	190	950	
Dactylographes	-	17,5	69	1 207	<u>4 551</u>
<u>A établir pendant la session : 20 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	3	8	190	4 560	
Dactylographes	4	8	69	2 208	
Frais de voyage du personnel susmentionné	7	-	1 700	11 900	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	7	8	36	2 016	<u>20 684</u>
<u>A établir après la session : 25 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	10	171	1 710	
Réviseurs	-	3,5	190	665	
Dactylographes	-	12,5	69	862	<u>3 237</u>
<u>Reproduction</u>	-	18	45	810	<u>810</u>
<u>Distribution</u>	-	13	45	585	<u>585</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	4	45	180	
Techniciens pour l'interprétation	1	4	45	180	<u>360</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				31 143	
Frais de voyage				27 200	
Indemnité journalière de subsistance				<u>4 608</u>	
				62 951	

B. Séminaire régional de 5 jours devant se tenir à Addis-Abeba
 en 1980 immédiatement après une réunion technique régionale

	Nombre de fonction- naires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F)</u>					
Traitements	9	7	206	12 978	
Indemnité journalière de subsistance	9	7	36	2 268	<u>15 246</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 50 pages^{a/}</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	8	171	1 368	
Réviseurs	-	3	190	570	
Dactylographes	-	10	69	690	<u>2 628</u>
<u>A établir pendant la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	2	9	171	3 078	
Réviseurs	3	7	190	3 990	
Dactylographes	4	7	69	1 932	
Frais de voyage du personnel susmentionné	2	-	1 700	3 400	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	-	67	36	2 412	<u>14 812</u>
<u>A établir après la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	12	171	2 052	
Réviseurs	-	4	190	760	
Dactylographes	-	15	69	1 035	<u>3 847</u>
<u>Reproduction</u>	-	52	45	2 340	<u>2 340</u>
<u>Distribution</u>	-	16	45	720	<u>720</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	5	45	225	
Techniciens pour l'interprétation	1	5	45	225	<u>450</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				34 231	
Frais de voyage				3 400	
Indemnité journalière de subsistance				<u>2 412</u>	
				40 043	

a/ Y compris un document de travail de 30 pages déjà établi pour la réunion technique.

C. Réunion technique régionale de 4 jours devant se tenir à Bangkok en 1980

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, F)</u>					
Traitements	6	9	206	11 124	
Frais de voyage	6	-	2 400	14 400	
Indemnité journalière de subsistance	6	9	46	2 484	<u>28 008</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 35 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	7	171	1 197	
Réviseurs	-	2,5	190	475	
Dactylographes	-	10,5	69	724	<u>2 396</u>
<u>A établir pendant la session : 20 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	2	9	190	3 420	
Dactylographes	3	9	69	1 863	
Frais de voyage du personnel susmentionné	5	-	2 400	12 000	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	5	9	46	2 070	<u>19 353</u>
<u>A établir après la session : 25 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	5	171	855	
Réviseurs	-	2	190	380	
Dactylographes	-	7,5	69	517	<u>1 752</u>
<u>Reproduction</u>	-	21	45	945	<u>945</u>
<u>Distribution</u>	-	12	45	540	<u>540</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	4	45	180	
Techniciens pour l'interprétation	1	4	45	180	<u>360</u>
<u>TOTAL GENERAL</u>					
Traitements				22 400	
Frais de voyage				26 400	
Indemnité journalière de subsistance				<u>4 554</u>	
				53 354	

D. Séminaire régional de 5 jours devant se tenir à Bangkok en 1980 immédiatement après une réunion technique régionale

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, F)</u>					
Traitements	6	8	206	9 888	
Indemnité journalière de subsistance	6	8	46	2 208	<u>12 096</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 50 pages^{a/}</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	4	171	684	
Réviseurs	-	1,5	190	285	
Dactylographes	-	6	69	414	<u>1 383</u>
<u>A établir pendant la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	1	11	171	1 881	
Réviseurs	2	8	190	3 040	
Dactylographes	3	8	69	1 656	
Frais de voyage du personnel susmentionné	1	-	2 400	2 400	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	-	51	46	2 346	<u>11 323</u>
<u>A établir après la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	6	171	1 206	
Réviseurs	-	2	190	380	
Dactylographes	-	9	69	621	<u>2 207</u>
<u>Reproduction</u>	-	14	45	630	<u>630</u>
<u>Distribution</u>	-	14	45	630	<u>630</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	-	5	45	225	
Techniciens pour l'interprétation	-	5	45	225	<u>450</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				21 585	
Frais de voyage				2 400	
Indemnité journalière de subsistance				<u>4 554</u>	
				28 539	

a/ Y compris un document de travail de 30 pages déjà établi pour la réunion technique.

/...

E. Réunion technique régionale de 4 jours devant se tenir à Bagdad en 1980

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, Ar)</u>					
Traitements	7	8	206	11 536	
Frais de voyage	7	-	1 400	9 800	
Indemnité journalière de subsistance	7	8	54	3 024	<u>24 360</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 35 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs		7	171	1 197	
Réviseurs		2,5	190	475	
Dactylographes		10	69	690	<u>2 362</u>
<u>A établir pendant la session : 20 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	2	8	190	3 040	
Dactylographes	3	8	69	1 656	
Frais de voyage du personnel susmentionné	5	-	1 400	7 000	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	5	8	54	2 160	<u>13 856</u>
<u>A établir après la session : 25 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs		5	171	855	
Réviseurs		2	190	380	
Dactylographes		7,5	69	517	<u>1 752</u>
<u>Reproduction</u>		13	45	585	<u>585</u>
<u>Distribution :</u>		11	45	495	<u>495</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	4	45	180	
Techniciens pour l'interprétation	1	4	45	180	<u>360</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				21 786	
Frais de voyage				16 800	
Indemnité journalière de subsistance				5 184	
				<u>43 770</u>	

F. Séminaire régional de 5 jours devant se tenir à Bagdad en 1980 immédiatement après une réunion technique régionale

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, Ar)</u>					
Traitements	7	7	206	10 094	
Indemnité journalière de subsistance	7	7	54	2 646	<u>12 740</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 50 pages^{a/}</u>					
Traitements :					
Traducteurs		4	171	684	
Réviseurs		1,5	190	285	
Dactylographes		6	69	414	<u>1 383</u>
<u>A établir pendant la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	1	9	171	1 539	
Réviseurs	2	7	190	2 660	
Dactylographes	3	7	69	1 449	
Frais de voyage du personnel susmentionné	1	-	1 400	1 400	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	-	44	54	2 376	<u>9 424</u>
<u>A établir après la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	6	171	1 026	
Réviseurs	-	2	190	380	
Dactylographes	-	9	69	621	<u>2 027</u>
<u>Reproduction</u>	-	14	45	630	<u>630</u>
<u>Distribution</u>	-	13	45	585	<u>585</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	5	45	225	
Techniciens pour l'interprétation	1	5	45	225	<u>450</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				20 817	
Frais de voyage				1 400	
Indemnité journalière de subsistance				5 022	
				<u>27 239</u>	

^{a/} Y compris un document de travail de 30 pages déjà établi pour la réunion technique.

G. Réunion technique régionale de 4 jours devant se tenir à Santiago en 1980

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F)</u>					
Traitements	9	8	211	15 192	
Frais de voyage	9	-	1 076	9 684	
Indemnité journalière de subsistance	9	8	52	3 744	<u>28 620</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 35 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	14	163	2 282	
Réviseurs	-	5	174	870	
Dactylographes	-	17,5	48	840	<u>3 992</u>
<u>A établir pendant la session : 20 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	3	8	174	4 176	
Dactylographes	4	8	48	1 536	
Frais de voyage du personnel susmentionné	7	-	1 076	7 532	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	7	8	52	2 912	<u>16 156</u>
<u>A établir après la session : 25 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	10	163	1 630	
Réviseurs	-	3,5	174	609	
Dactylographes	-	12,5	48	600	<u>2 839</u>
<u>Reproduction</u>	-	18	30	540	<u>540</u>
<u>Distribution</u>	-	18	30	540	<u>540</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	4	30	120	
Techniciens pour l'interprétation	1	4	30	120	<u>240</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				29 055	
Frais de voyage				17 216	
Indemnité journalière de subsistance				6 656	
				<u>52 927</u>	

H. Séminaire régional de 5 jours devant se tenir à Santiago en 1980 immédiatement après une réunion technique régionale

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F)</u>					
Traitements	9	7	211	13 293	
Indemnité journalière de subsistance	9	7	52	3 276	<u>16 569</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 50 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	8	163	1 304	
Réviseurs	-	3	174	522	
Dactylographes	-	10	48	480	<u>2 306</u>
<u>A établir pendant la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	2	9	163	2 934	
Réviseurs	3	7	174	3 654	
Dactylographes	4	7	48	1 344	
Frais de voyage du personnel susmentionné	2	-	1 076	2 152	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	-	67	52	3 484	<u>13 568</u>
<u>A établir après la session : 30 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	12	163	1 956	
Réviseurs	-	4	174	696	
Dactylographes	-	15	48	720	<u>3 372</u>
<u>Reproduction</u>	-	52	30	1 560	<u>1 560</u>
<u>Distribution</u>	-	16	30	480	<u>480</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	5	30	150	
Techniciens pour l'interprétation	1	5	30	150	<u>300</u>
TOTAL GENERAL					
Traitements				29 243	
Frais de voyage				2 152	
Indemnité journalière de subsistance				6 760	
				<u>38 155</u>	

I. Colloque d'experts de la coopération technique en matière de réadaptation devant se tenir à Bangkok en 1981 (10 jours)

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F)</u>					
Traitements	9	16	206	29 664	
Frais de voyage	9	-	2 400	21 600	
Indemnité journalière de subsistance	9	16	46	6 624	<u>57 888</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 30 pages (A, E, F)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	12	171	2 052	
Réviseurs	-	4	190	760	
Dactylographes	-	15	69	1 035	<u>3 847</u>
<u>A établir pendant la session : 40 pages (A, E, F)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	3	16	190	9 120	
Dactylographes	4	16	69	4 416	
Frais de voyage du personnel susmentionné	7	-	2 400	16 800	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	7	16	46	5 152	<u>35 488</u>
<u>A établir après la session : 50 pages (A, E, F)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	20	171	3 420	
Réviseurs	-	7	190	1 330	
Dactylographes	-	25	69	1 725	<u>6 475</u>
<u>Reproduction</u>	-	49	45	2 205	<u>2 205</u>
<u>Distribution</u>	-	27	45	1 215	<u>1 215</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	10	45	450	
Techniciens pour l'interprétation	1	10	45	450	
Techniciens de l'enregistrement sonore	1	10	45	450	<u>1 350</u>
TOTAL GENERAL AUX TAUX COURANTS				58 292	
Traitements				38 400	
Frais de voyage				11 776	
Indemnité journalière de subsistance				<u>108 468</u>	
Ajustement pour tenir compte de l'inflation d'ici 1981 (1 p. 100)				1 085	
Total général aux taux de 1981				<u>109 553</u>	

J. Deuxième session du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées devant se tenir à Vienne en 1981 (8 jours)

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F, R)</u>					
Traitements	12	12	206	29 664	
Frais de voyage	12	-	600	7 200	
Indemnité journalière de subsistance	12	12	63	9 072	<u>45 936</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session : 40 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs		24	171	4 104	
Réviseurs		8	190	1 520	
Dactylographes		28	69	1 932	<u>7 556</u>
<u>A établir pendant la session : 24 pages</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	4	12	190	9 120	
Dactylographes	6	12	69	4 968	
Frais de voyage du personnel susmentionné	10	-	600	6 000	
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	10	10	63	6 300	<u>26 388</u>
<u>A établir après la session : 32 pages</u>					
Traitements : (A, Ar, C, E, F, R)					
Traducteurs	-	32	171	5 472	
Réviseurs	-	10,5	190	1 995	
Dactylographes	-	35	69	2 415	<u>9 882</u>
<u>Reproduction</u>	-	35	45	1 575	<u>1 575</u>
<u>Distribution</u>	-	29	45	1 305	<u>1 305</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	8	45	360	
Techniciens pour l'interprétation	1	8	45	360	
Techniciens de l'enregistrement sonore	1	8	45	360	<u>1 080</u>
TOTAL GENERAL AUX TAUX COURANTS				65 150	
Traitements				13 200	
Frais de voyage				15 372	
Indemnité journalière de subsistance				<u>93 722</u>	
Ajustement pour tenir compte de l'inflation d'ici 1981 (1 p. 100)				937	
Total général aux taux de 1981				<u>94 659</u>	<u>/...</u>

K. Troisième session du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées devant se tenir à Vienne en 1982 (5 jours)

	Nombre de fonctionnaires	Nombre de jours	Montant (dollars E.-U.)		
			Taux	Total partiel	Total
<u>Interprétation (A, E, F, R)</u>					
Traitements	12	7	206	17 304	
Frais de voyage	12	-	600	7 200	
Indemnité journalière de subsistance	12	5	63	3 780	<u>28 284</u>
<u>Documentation</u>					
<u>A établir avant la session^{a/} : 32 pages (A, E, F, R)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	219	171	37 449	
Réviseurs	-	6,5	190	1 140	
Dactylographes	-	300	69	20 700	<u>59 289</u>
<u>A établir pendant la session : 40 pages (A, E, F, R)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	-	-	-	
Réviseurs	-	7	190	10 640	
Dactylographes	11	7	69	5 313	
Frais de voyage du personnel susmentionné					
Indemnité journalière de subsistance du personnel susmentionné	19	-	600	11 400	
	19	7	63	8 379	<u>35 732</u>
<u>A établir après la session : 32 pages (A, Ar, C, E, F, R)</u>					
Traitements :					
Traducteurs	-	32	171	5 472	
Réviseurs	-	10,5	190	1 995	
Dactylographes	-	35	69	2 415	<u>9 882</u>
<u>Reproduction</u>	-	34	45	1 530	<u>1 530</u>
<u>Distribution</u>	-	17	45	765	<u>765</u>
<u>Autres fonctionnaires des conférences</u>					
Préposés aux salles de conférence	1	5	45	225	
Techniciens pour l'interprétation	1	5	45	225	
Techniciens de l'enregistrement sonore	1	5	45	225	<u>675</u>
TOTAL GENERAL AUX TAUX COURANTS					
Traitements				105 398	
Frais de voyage				18 600	
Indemnité journalière de subsistance				12 159	<u>136 157</u>
				136 157	
Ajustement pour tenir compte de l'inflation d'ici 1982 (2 p. 100)				2 723	
Total général aux taux de 1982				<u>138 880</u>	

a/ Des crédits ont également été demandés pour traduire les rapports nationaux (1 000 pages) dans l'une des langues officielles afin d'établir les résumés à l'intention du Comité consultatif pour l'Année internationale des personnes handicapées. Les rapports nationaux seront publiés uniquement dans la langue dans laquelle ils auront été présentés.
